



Syndicat National **FORCE OUVRIERE**  
Des Finances Publiques

*Section de la Haute-Garonne*

## **CAPL no 2 du 30/06/2017 : déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

Suite à la mise en place du Parcours, Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) instituant une cadence unique d'avancement, cette année la catégorie B ne peut plus bénéficier de réductions.

Ces réductions d'ancienneté étaient un enjeu primordial pour tous les agents et constituaient une bouffée d'oxygène en matière de rémunération dans cette période d'austérité. Ces bonifications constituaient pour les agents le seul moyen d'obtenir une petite augmentation de leur rémunération (en dehors des aumônes de 0,6 % accordées en 2016 et 2017).

Depuis le 1er janvier 2017, la durée de séjour dans un échelon est identique pour tous, incluant un allongement de la durée de carrière.

Ce sont ces agents qui doivent faire face aux difficultés que rencontrent les postes ou services liés aux objectifs trop élevés, aux suppressions d'emplois et aux restructurations incessantes.

**FO-DGFIP** et la Fédération Générale des Fonctionnaires FO exigent un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée pour que chacun puisse se situer et dénonce cette logique d'individualisation des carrières.

**FO-DGFIP** condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

**FO-DGFIP** condamne l'absence d'évaluation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité évaluée et condamne la procédure de recours hiérarchique obligatoire préalable au recours en CAPL.

**FO-DGFIP** condamne également PPCR qui porte gravement atteinte au statut de la Fonction publique, et imposé par le gouvernement dans la Fonction publique malgré l'opposition de la majorité des syndicats. Ce n'est tout simplement qu'un outil de plus pour dynamiter la Fonction publique et les statuts dans le cadre du renforcement de la politique d'austérité.

**FO-DGFIP**, réfute le salaire « à la tête du client » que le RIFSEEP introduira.

Et bien sûr, **FO-DGFIP** revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites, des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité,
- la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences.

Par ailleurs, Monsieur le Président, alors même que vous souhaitez revenir à une rigide application des textes, les représentants **FO-DGFIP 31** s'étonnent de devoir approuver le PV du 14 novembre 2016, Il nous semble que cette volonté d'imposer un fonctionnement strict de cette instance devrait entraîner un respect scrupuleux par tous.